

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### MUNICIPALITÉS ET DÉLÉGUÉ

La Vigie, journal de M. Légasse et du cléricalisme, défend avec la plus insigne mauvaise foi le maintien des municipalités et de la délégation.

Par une organisation de toutes pièces, un cléricalisme militant ayant comme ramifications des associations religieuses, est arrivé à faire dissoudre sans motifs avouables l'ancien Conseil municipal. Et cela, au moment où la préparation en vue d'une élection prochaine était arrivée à l'état aigu et au paroxysme; quand, moins d'un an auparavant, la population du chef-lieu avait, librement et sans la moindre pression, élu un Conseil municipal désintéressé de toute action gouvernementale, en dehors de sa sphère d'influence communale.

Voilà la popularité cléricale dont nos adversaires se réclament, et pour la conserver, ils ont fait faire un accroc à la loi de 1884 en devançant la date électorale du premier dimanche de mai pour profiter de l'appoint des électeurs enrégimentés que M. Légasse fait conduire aux urnes le lendemain de la fête religieuse des marins, ces derniers embriagadés et escortés de leurs patrons. A Cancale, où les électeurs sont dans les mêmes conditions que ceux de Saint-Pierre, le gouvernement a-t-il pris la précaution de devancer la date des élections pour permettre au cléricalisme de faire voir sa puissance? Pourquoi un gouverneur a-t-il été assez incapable pour ne pas y voir une manœuvre électorale? Parceque déjà il avait favorisé cette manœuvre et qu'elle avait réussi. Serait-il de fait qu'aux colonies l'administration gouvernementale fasse alliance avec le cléricalisme?

Les municipalités et la délégation n'ont plus leur raison d'être, parceque M. Légasse en a faussé les rouages, qu'il en a fait une institution seulement utilisable pour servir ses intérêts et anéantir ceux des autres. A l'appui de notre dire, qu'il nous suffise de citer l'obtention du service postal, le creusage du Baïachoïs, l'affaire Baleine, l'emprunt manqué de 300,000 francs pour

construction de l'église et en perspective le frigorifique.

Quand une institution a été faussée aussi gravement, il n'y a pas d'autre remède que de la supprimer radicalement. Si le gouvernement n'en convient pas, c'est qu'il veut fermer les yeux et qu'il est complice de la continuation d'une exploitation qui conduira cette colonie à sa ruine par en faire le fief d'une famille, qui se dédommage ainsi des mauvaises années de pêche et de commerce.

Aussi est-il dans le rôle de nos adversaires de nier jusqu'à l'évidence ce que les municipalités antérieures ont pu mener à bonne fin. Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

La municipalité Mazier dont on parle avec tant de dédain et même de mépris, n'est-ce pas elle qui a exécuté tous les quais qui existent, sauf celui de la Roncière; n'est-ce pas elle qui a complété le réseau des conduites d'eau et permit de soustraire la ville à de grandes conflagrations. Qui est-ce qui a fait le Goëland, si ce n'est elle encore et pour une somme insignifiante en comparaison des 750,000 francs que demandaient des spéculateurs et du coût du siphon de Richepome qui n'a jamais donné un litre d'eau à la ville. L'école des garçons et la salle des fêtes sont, paraît-il, des ruines pour la commune, ce qui n'empêche que l'une sert d'école pour 300 enfants et loge les professeurs, et l'autre d'église provisoire depuis quatre ans, après avoir donné asile à plusieurs troupes de comédiens.

Des dettes occasionnées par l'adduction des eaux du Goëland, on a la mauvaise foi de les porter à 45.000 francs quand elles n'ont atteint que le chiffre de 38,260 fr. 45. L'emprunt contracté pour les payer à raison de 80 centimes par franc sur l'impôt foncier rapportant par an à la commune 11,000 fr., ce sera donc un rendement total de . . . . . 77,000 fr.

à déduire les dettes acquittées . . . . . 38,260 , 45

D'où un boni de fr. . . . . 38,739 fr. 55

Chiffres en mains, que l'on ne vienne

plus tromper les gens en disant que la municipalité Mazier est la cause de la situation obérée de la commune, puisque de cet emprunt la ville a trouvé le moyen de réaliser des profits illicites s'élevant à près de 40,000 francs en chiffres ronds.

### VOYONS QUI RADOTE?

Dans sa dernière Petite Vigie, M. Légasse dans un langage select, dont nous lui laissons le monopole, prétend que le Réveil radote, c'est ce que nous allons voir en précisant un peu plus les faits.

Nous comprenons qu'en intéressé qu'il est, M. Légasse voudrait bien faire passer nos informations pour des radoxages afin de les ridiculiser, les naïfs seuls se laisseront prendre à un piège aussi grossier.

Demandez à M. Bidel, auquel il ne coute pas d'ouvrir la bouche, ce que M. Légasse pensait de notre service d'information, quand il lui disait sic : ce sacré Réveil sait tout ce qui se passe.

Continuons à satisfaire Sa Majesté et à mériter ses éloges quelque grossières qu'elles soient, la forme ne fait rien à la chose.

Et puisque M. Légasse met les pieds dans le plat, voyons qui radote et commençons par lui servir ses propres dires, qu'il a été trop heureux d'étaler dans sa Vigie comme une sorte de provocation au sujet de la lutte du gouvernement contre l'agitation cléricale, se trompant sans doute dans ses pronostics sur le résultat final. Vigie du 5 mai 1906, voici la profession de foi de M. Légasse ex candidat radical, après avoir renoncé à poser sa candidature.

Cette sorte de profession de foi est courte, mais elle est expressive. Les mots se choquent avec la même violence que l'incohérence des idées exprimées :

*Je serai ce que j'ai toujours été : républicain démocrate, indépendant*



et libéral; loyal catholique, toujours fier, (que je sois à Paris, à Londres, à Bayonne, à Bassussary, à Saint-Pierre, ou ailleurs) de pouvoir aller à l'église catholique apostolique et romaine, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

Il vous plaira, peut-être, d'apprendre que j'ai été ce matin à la messe de 9 heures 1/2 à l'église de Saint-Augustin (qui n'est ni en bois ni en ciment armé; j'ai donné 20 sous à la quête pour les pauvres de la paroisse.

Prenez en note pour casseroler, comme le font les gens de votre espèce. Bonsoir !

Paris le 8 avril 1906

L. LÉGASSE

Voilà l'homme peint par lui-même avec une complaisante ostentation; et si on doutait de sa parfaite ressemblance cléricale, il suffirait de se reporter à l'unique numéro de l'Echo de S-Pierre, journal clérical comme la Vigie, rédigé et inspiré par les abbés de Monseigneur Légasse, ce qui lui avait valu le surnom des coqs du presbytère, sans faire sonner le q, ce qui est indécent.

Ce journal l'Echo de Saint-Pierre avait soit-disant pour directeur et gérant le président du conseil de la fabrique qui, d'après les indiscretions de l'annuaire de 1906, est encore l'imprimeur du journal la Vigie. Voir cette publication officielle, page 201, et à la page 203 où ce même président est patente au titre d'imprimeur et de relieur, professions qu'il n'a jamais exercées.

Nous avions donc bien raison de demander dans le temps auquel des Légasse, du curé ou du délégué, appartenait l'imprimerie de la Vigie. Par le prête-nom et la mise en avant du président du conseil de fabrique, il n'y a plus de doute possible à avoir.

Que l'on juge maintenant de la vaillance que peuvent avoir les dénégations de M. Louis Légasse au sujet de la sortie de l'Echo de Saint-Pierre, dénégations que nous savions à l'avance lui avoir été imposées parceque la promiscuité de cet autre journal extia clérical était trop compromettante pour l'accomplissement de son mandat de délégué.

Si M. Légasse n'était que catholique, nous ne dirions rien car nous sommes assez tolérant et assez libéral pour respecter la liberté de conscience et les convictions religieuses de chacun, quand elles sont sincères et respectueuses de la liberté des autres. Nous le laissons pratiquer sa religion avec toute l'ostentation qu'il lui plaira, c'est son affaire; mais ce que nous ne voulons pas sans mot dire, c'est supporter son cléricalisme militant, grâce auquel il a escamoté tous les pouvoirs publics sans que l'on puisse ajouter foi à ses dénégations intéressées.

Si ce n'était là son principe de domination, le seul possible sur une population maritime, pourquoi, malgré les gouverneurs de cette colonie, s'est-il

acharné à imposer son propre frère comme supérieur ecclésiastique; pourquoi ce chef clérical avéré a-t-il eu soin de s'entourer d'un clergé basque plus nombreux qu'il ne fut jamais?

N'avons-nous pas assisté à cette entreprise cléricale de reconstruction d'église, à l'occasion de laquelle on a perfidement semé le trouble dans le pays en prétendant que le Conseil municipal dissous (on sait dans quelles conditions) ne voulait pas d'église, quand ce qu'il voulait, était que, par ces années de misère et de chômage, on donnât du travail à la classe ouvrière, en préconisant une église en bois, dont la construction aurait donné de l'ouvrage à tous les corps de métier.

L'ancien Conseil municipal avait raison, et si l'on avait écouté sa manière de voir, la misère ne serait pas si grande et l'expatriation de nos compatriotes ne se serait pas accentuée à un tel point.

Qu'importe au fond à M. l'abbé Légasse, dont le plus grand désir est de ne pas trop s'éterniser dans un poste si inférieur, que lui importe que l'église soit en bois ou en ciment armé; ce qui lui importait était de s'emparer de la construction de l'église pour s'en attribuer tous les mérites et s'en prévaloir afin de décrocher la mitre d'évêque. Et tout Saint-Pierre sait que ses pérégrinations et quêtes à travers la France n'avaient d'autre mobile que de capter la faveur du gouvernement, en attirant son attention sur sa candidature épiscopale, ne comptant pour rien les troubles même violents que sa présence avait occasionnés, au point de faire molester les citoyens les plus paisibles.

La voilà cette œuvre d'apaisement que les Légasse ont déchainée sur le pays pour le dominer par la terreur et le faire administrer dans le sens de leurs intérêts de commerce et de famille. Si le pays périclite, ce n'est pas eux qui en pâtissent, puisque seuls ils absorbent à leur profit les dernières forces vitales de la colonie, ayant trouvé dans nos gouvernants des complaisances coupables en contradiction avec ce qui se passe en France.

## COMBIEN DE GRATIFICATION ?

Comme extrait nouveau, première entrée en scène d'un grand personnage qu'on appelle communément **le Petit Choplin**, actuellement maire par droit divin de l'ile aux Chiens, lequel se fâche tout rouge parceque le Réveil a eu l'imprudence de prétendre, avec bien d'autres, que le dit Choplin est en tout et partout l'humble, docile et très obéissant serviteur de M. Louis Légasse.

Il n'y a vraiment pas de quoi se fâcher; nous qui croyions au contraire que M. Choplin, ès-qualités, s'honorait

de ses attaches extra-légassières, il n'est pas donné à tout le monde d'être le toutou préféré d'un Maître à la table duquel les miettes qui en tombent sont si bienfaisantes.

Et furieux, le maire de l'ile aux Chiens, de toute sa grandeur cramoisié s'en prend à M. Mazier, comme si ce dernier était cause que M. Choplin se plaint dans cet état de dépendance, cette feinte courroucée est encore un moyen pratique de se faire bien voir, et insulter M. Mazier équivaut à une proposition de gratification.

Pour se venger de quelques vérités que l'on entend à tous les coins de rue, le Petit Choplin enrage et comme un vulgaire roquet, que son maître a dressé à cet effet, il essaie de mordre de tous les côtés et il ne réussit, au dire même de ses amis, qu'à se rendre grotesque et passablement ridicule.

A l'exemple de son maître, qu'il tient à singer, il se met en frais d'injurier, et alors il se sert de mots vides de sens, comme sont toutes les injures d'où qu'elles viennent, qui reprochent le contraire du fait existant.

Ainsi M. Choplin parle de stupidité, un gros mot, et comme s'il était à même, comme membre d'un jury hors concours, d'apprécier ce que peut être un homme stupide, quels sont ces faits et gestes et quelle en est la caractéristique ?

Bien que se posant en intellect bien pensant, certes ce n'est pas M. Choplin qui admettrait avec satisfaction personnelle que l'on puisse aller demander conseil à plus bête que soi: pour agir ainsi, il prétendrait qu'il faut être borné et stupide au superlatif, car l'un ne va pas sans l'autre.

M. Choplin, grisé par ses grandeurs cramoisiées, ne se souvient plus de ses débuts modestes. C'est cependant, à l'entendre, ce qu'il faisait quand, au temps de son indépendance civique, il allait faire visite à M. Mazier, visite toujours intéressée, pour lui demander comment orienter et diriger sa barque administrative: est-ce à dire combien le fanfaron d'aujourd'hui était alors humble et sollicitant.

M. Choplin veut obliger les gens à convenir qu'il est stupide au superlatif de s'humilier à aller demander conseil à plus bête que soi; si ce n'était qu'une fois, il y aurait excuse atténuante, mais la récidive existe à l'état aggravant: Monseigneur doit dire que l'Esprit Saint n'est pas entré dans cette combinaison.



Choplin n'en est pas à cela près  
mettre la raison d'accord avec le  
simple bon sens, ce qui obscurcit son  
raisonnement est qu'il ne se souvient  
plus des petits services que M. Mazier  
lui a rendus. Cependant le pauvre maire  
de l'île aux Chiens s'est trouvé dans de  
bien grands embarras, ne sachant de  
quel coté amurer dans les choses les  
plus simples, notamment dans une af-  
faire concernant un sien cousin. dont  
il était bouleversé.

Et pourquoi quand on se dit et se prétend si malin venir faire appel aux lumières des autres et les solliciter jusqu'à la bassesse ? c'est vraiment ou trop de modestie, ou trop de . . . .

L'indépendance s'acquiert surtout par le savoir que procure l'expérience de chaque jour : M. Choplín aurait dû se souvenir et avoir la pudeur de ne pas mettre en doute celle de M. Mazier, qui s'est toujours affirmée en combattant les compromissions des puissants du jour, au lieu de leur lécher les bottes en disant : brigadier vous avez raison.

Quant à la fortune de M. Légarde, M. Mazier certes ne l'envie pas plus que celle de son ex-associé Biraben; il n'a en effet jamais travaillé pour en acquérir une semblable, aussi au lieu de le regretter il s'en glorifie malgré qu'il en ait été dupe; et M. Mazier a cela de commun avec bien d'autres qui n'adorent pas plus le veau d'or qu'ils ne se courbent sous la domination cléricale et l'oppression ploutocratique.

# CRISE SUBITE

#### Un nouveau contaminé

« Ils y passeront tous. »

Je ne savais pas dire si vrai quand j'écrivais ces lignes dans le Réveil du 23 mai dernier; nous avons en effet un nouveau cas de gribouillite à enrégistrer. M. L. Choplín, maire de l'ile aux Chiens, officier d'académie (2<sup>me</sup> fournée janvier 1906) vient d'être pris d'une crise subite peu grave il est vrai. mais qui, certes, peut le devenir. Ce qui est à craindre avec ce nouveau contaminé, ce sont les complications. car M. Choplín est déjà atteint d'une autre maladie assez grave, il a un mauvais estomac . . . politique; il digère mal, il est affligé de crampes très douloureuses.

Pensez donc, il y a tantôt deux ans, le Réveil aurait reproché à M. Choplins

une petite mesquinerie à propos de la distribution des prix de sa commune, et à l'heure actuelle il n'a pas encore digérî cette tartine si légère pourtant !

Heureusement que, par ailleurs, l'état général du malade est satisfaisant et que nous pouvons, sans trop de crainte, assister à de nouvelles crises, car il en aura d'autres, vous pouvez en avoir la certitude.

Une qualité précieuse que possède M. Choplin maire, officier d'académie, et qui le sert beaucoup en l'occurrence, c'est la modestie. M. Choplin est modeste comme l'humble ruban qu'il a et qu'il ne porte pas ostensiblement (1); il est modeste et cependant il a des ressources, il pourrait être son maître, grand seigneur, grand homme même ! Il ne veut pas, il se contente d'être libre et indépendant, et dans sa modestie il nous avoue que sa liberté et son indépendance vont jusqu'à exécuter des ordres. Il est vrai qu'il ajoute aussitôt qu'il n'obéit qu'aux ordres qui lui conviennent, comme lui est l'un des quatre messieurs qui ont convenu aux électeurs.

Est-ce assez convenable toute cette dissertation ?

M. Choplin! Dieu, auquel comme moi vous croyez, fait bien ce qu'il fait, et le ministre aussi, car si la citrouille est bien à sa place sur terre, le ruban violet est à la sienne sur votre poitrine! Le ministre qui vous a palmé a été un divinisateur, il a vu en vous un écrivain prédestiné, votre épître répond à ses espérances. Courage, Monsieur, et continuez.

### L'un des Falco

(1) Les mauvaises langues disent que M. Choplin—tel que la symbolique violette qui se cache—met son ruban sur son gilet de flanelle?

## **SYNDICAT JAUNE**

On nous assure que le syndicat de M. Légaré, composé d'armateurs dissidents et de petits pêcheurs, avait appuyé auprès de l'administration une demande tendant à autoriser les Terre-Neuviens à pêcher le capelan en concurrence avec nous à Langlade.

Nous ne comprenons pas qu'une partielle demande ait pu être présentée en étant opposition directe avec les intérêts

des petits pêcheurs, ces derniers devraient s'apercevoir qu'il n'y a pas possibilité de concilier les intérêts de la petite pêche avec ceux de la grande.

La pêche du capelan doit leur être réservée concurremment avec les autres pêcheurs français, mais il n'est pas équitable d'y admettre les Anglais qui l'an dernier, hoëttaient les étrangers de préférence à nos nationaux tout en faisant tort à nos caplaniers.

Notis espérons que l'administration ne tiendra aucun compte de la demande du syndicat jaune et qu'elle veillera à ce que les bateaux employés à la pêche du capelan soient français et montés par nos nationaux.

Dans leur dernier règlement du 8 mai voté à l'unanimité les Terre-Neuviens ont donné la marche à suivre pour conserver la boëtte chez eux : imitons-les.

## LES 38.000 FRANCS DE PRIMES ?

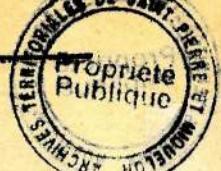
Puisque M. Légasse accuse le Réveil de radoter, il faut au moins que nous lui fournissions un semblant de raison d'essayer de nous disqualifier.

Aussi nous nous permettons bien respectueusement de lui recommander de nous renseigner au sujet de l'armateur qui aurait été mis en demeure de rembourser pour 38,000 fr. de primes indûment perçues et de nous faire savoir quelles sont les causes qui ont occasionné cet important remboursement sans doute fait à regret.

Nos armateurs locaux et métropolitains savent trop bien l'importance que tous attachent au renouvellement des primes, il est donc assez juste qu'ils sachent, puisqu'il n'y a pas eu de condamnation dans quelles conditions la transaction se serait opérée.

# PAUVRE MIQUELON

Un des journaux de Saint-Jean rapporte que les passagers arrivés de la côte par le steamer *Virginia Lake* et venus par le train de nuit de samedi dernier disent que les habitants de Miquelon ont constaté un changement dans la conformation de leur île, la partie nord s'est déplacée et a maintenant une hauteur de 30 pieds de plus que le niveau antérieur. Les habitants sont



un rapprochement entre ce phénomène et le tremblement de terre de San-François.

Décidément Miquelon depuis qu'il a été question d'y installer une usine de baleine aurait tout le guignon possible.

Fort heureusement cette fois ci, cette nouvelle n'est qu'un canard terre-neuvien. Il témoigne peut-être toute la sympathie que nos voisins éprouvent pour nous. En fait de cataclysme, espérons que, malgré la laïcisation, nous sommes à l'abri de telle calamité, quoique Saint-Pierre doive son existence à une éruption volcanique au dire de savants qui ont étudié tout cet entassement de roches et de rochers.

## ARRIVAGES

Cette semaine commencent les arrivages des bancs pour s'approvisionner de capelan. Quelques goëlettes vont attendre l'atterrisage de la bienheureuse boëtte, les navires vont pour la plupart repartir.

On nous assure que le Commandant de la division de Terre-Neuve aurait désigné le d'Estrées pour surveiller la pêche du capelan à Langlade et à Miquelon.

Les armateurs se montreront reconnaissants au Chef de division qui, par cette mesure, fait voir tout l'intérêt qu'il porte à l'industrie de la pêche tout en reconnaissant la nécessité d'avoir un stationnaire local. En attendant la réalisation de ce desideratum réclamé depuis tant d'années, il était impossible de faire mieux que de détacher une des unités de la station navale de Terre-Neuve.

Voici les arrivages enrégistrés à ce jour :

Acadienne	patron	Bourseul	4,000 m.
Pierre	„	Cochet	40,000 m.
Musette	„	Besnard	50,000 m.
Margot	„	Yvon	10,000 m.
P. F. 22	„	Costantin	4,000 m.
Anita	„	Selvégard	6,000 m.
Marie L.	„	Goget	10,000 m.
Galilée	„	Rouxel	28,000 m.
D. P.	„	Dufresne	300 m.
Alsaciennne	„	Guillais	12,000 m.
France	„	Lamy	10,000 m.
St-Christophe	„	Fouché	24,000 m.
Georges	„	Cléret	11,000 m.
Germaine et Louis Guinel	„		33,000 m.

St-Nicolas	cap.	Bourgault	24,000 m.
Bretagne		Plinguin	23,000 m.
Rêveuse		Chapdelaine	13,000 m.

## NÉCROLOGIE

Un vieux brave était le père Boudan qui vient de disparaître, et il portait gaillardement ses quatre-vingt-quatre ans.

Un dernier voyage qu'il a voulu faire en France a été en quelque sorte cause de sa mort.

Une imprudence et un refroidissement ont eu vite raison de sa robuste santé et ont terrassé en quelques jours cet intrépide vieillard qui, la veille de mourir, tenait encore à suivre son mal debout.

A cette occasion douloureuse, nous adressons à sa famille l'expression de nos sentiments de condoléance et de regrets.

## ANNONCES & AVIS

### AVIS

Messieurs L. COSTE & Cie ont l'honneur d'informer Messieurs les armateurs qu'ils sont les seuls représentants à Saint-Pierre de la marque de peinture métallique

« Le Triton »

de la maison Marcel Van Cauwenbergh de Dunkerque.

### AVIS

Le soussigné informe le public qu'il a à vendre :

Vins fins d'Espagne en gros : Madère, Malaga, Sherry, Porto, Moscatel, Mauzanilla. En caisses de 12 bouteilles et en barils de 16 à 164 litres.

Champagne Benoit fils.

E. BENATRE

## A LOUER

Plusieurs Parcs bien engrangés

Situés sur la route de Galantry

S'adresser à l'habitation BEUST & Fils

## A VENDRE

Cordonnet spécial pour l'installation et le fonctionnement des stores.

S'adresser chez M. BENATRE

## A VENDRE ou A LOUER

présentement

Tout ou partie

DE L'HABITATION DE M. LE BUF

avec toutes ses dépendances, cales et quais, chalands, canots, etc.

## FERME ET VILLA

Situées Route de l'Anse à Ravenel

Plusieurs propriétés situées en ville, au Cap à l'Aigle etc.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à la maison Le Buf à Saint-Pierre ou à M<sup>me</sup> Le Buf à Veneuil, près Blois.

## A VENDRE

### Une maison à étage

Sise sur la place de l'Église

S'adresser à M. H. COLOMBEL

RUE DE SÈZE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.